

# PRAM ÉCONOMIE SOCIALE

Pour connaître les différents PRAM,  
visitez [ville.montreal.qc.ca/investir](http://ville.montreal.qc.ca/investir)

Programme en soutien à la vitalité économique de Montréal

Québec  Montréal 

# UN INCITATIF FINANCIER POUR LES BÂTIMENTS DÉDIÉS À DES ACTIVITÉS D'ÉCONOMIE SOCIALE

Destiné aux propriétaires et aux locataires de bâtiments liés à des activités d'économie sociale à Montréal, le PRAM-Économie sociale vise à :

- Soutenir les projets immobiliers du secteur de l'économie sociale aux étapes de conception, de planification et de construction ;
- Maximiser les retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales des projets d'économie sociale.

## AIDE FINANCIÈRE

Le programme offre aux entreprises la possibilité d'obtenir une subvention reliée à la construction, à l'agrandissement ou à la rénovation de leur bâtiment pouvant aller jusqu'à :

- 30% du coût des travaux, sans dépasser 600 000\$ ;
- 50% du coût des honoraires professionnels, sans dépasser 15% du coût total des travaux admissibles ou 250 000\$.

## MODALITÉS

Le bâtiment doit être occupé en tout ou en partie par des activités économiques à finalité sociale visée à l'article 3 de la Loi sur l'économie sociale, à l'exception notamment des secteurs suivants :

- habitation communautaire et coopérative ;
- services de garde de la petite enfance ;
- services financiers et d'assurances ;
- mise en œuvre ou de gestion de programmes relevant du gouvernement du Québec.

La valeur des travaux doit représenter au moins 50 000\$.

Si la demande est déposée par un locataire, un bail d'une durée minimale de 5 ans doit être présenté.

Aucune subvention ne sera accordée si les travaux sont entrepris ou effectués avant que la demande ne soit jugée admissible ou encore s'ils ne sont pas terminés au 30 juin 2017.

Pour plus de détails, consultez le règlement sur le PRAM économie sociale sur le site internet de la Ville de Montréal.

## VERSEMENTS

Les versements de la subvention s'effectuent au début, à la moitié et à la fin des travaux admissibles, sur présentation des factures et des preuves de leur acquittement complet.

## EN SAVOIR PLUS

[ville.montreal.qc.ca/investir](http://ville.montreal.qc.ca/investir)

514-872-7508

La Loi sur l'économie  
sociale : visitez  
[www.publicationsduquebec.  
gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca)

Le PRAM-Economie sociale  
bénéficie du soutien du  
Secrétariat à la région  
métropolitaine du  
gouvernement du Québec.

English version available at  
[ville.montreal.qc.ca/investir](http://ville.montreal.qc.ca/investir)